

édito

Quatre barré mixte, c'est quoi ?

*Quatre rameurs avec un barreur,
barreur de quoi ? D'aviron, bien sûr !*

*Nous avons l'honneur et la chance
d'avoir parmi les membres du comité
éditorial de Briques, **Robin Le
Barreau, médaillé paralympique à
Tokyo en 2021**, pour les jeux
olympiques et paralympiques de
2020. Pharmacien à l'ARS Nouvelle-
Aquitaine, très impliqué dans la
gestion de crise Covid depuis plus
d'un an et demi, Robin est licencié à
la fédération française d'aviron et a
déjà beaucoup de médailles à son
palmarès et de récompenses en
aviron. Robin mène sa carrière de
pharmacien comme sur son bateau,
avec rigueur et détermination. Aussi,
nous lui adressons toutes nos
félicitations pour sa médaille de
bronze en attendant les prochains
jeux olympiques et paralympiques de
2024 à Paris. Un grand bravo Robin,
le RREVA Nouvelle Aquitaine est
avec toi !*



Management du circuit des DMI

Faisant suite au décret du 7 décembre 2020 relatif au management de la qualité du circuit des dispositifs médicaux stériles dans les établissements de santé, l'arrêté du 8 septembre 2021 ([JO du 17 septembre 2021](#)) précise les modalités pratiques de mise en œuvre du management de la qualité du circuit des dispositifs médicaux implantables (DMI).

Les thématiques abordées sont les suivantes :

Management de la
qualité

Informatisation du
circuit du DMI

Interopérabilité
des Systèmes
d'information
hospitaliers (SIH)

Traçabilité des
modes de gestion
des DMI

Document et
information
patient

**L'entrée en vigueur des dispositions de cet arrêté est fixée
au jeudi 26 mai 2022.**

Dans la continuité des travaux déjà engagés sur l'accompagnement au management du circuit des dispositifs médicaux dans le parcours, l'OMEDIT en lien avec l'ARS et les acteurs concernés poursuivra son appui à la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté. **Une boîte à outils est d'ores et déjà disponible sur le site de l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe au lien suivant : [Boîte à outils DMI](#)**

Myriam ROUDAUT, pharmacien, OMEDIT

Prise en charge médicamenteuse en EHPAD

L'usage des médicaments comporte des risques, en particulier chez les personnes âgées, sujets à des pathologies chroniques et à risque d'automédication. [D'après le rapport Verger en date de 2013](#), les personnes âgées sont plus exposées aux événements indésirables associés aux médicaments. En établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le parcours de soins des personnes âgées (admission dans l'établissement, transfert dans un autre établissement ou autre prise en charge en soins) rend complexe la question de la prise en charge médicamenteuse (PECM) compte tenu de la multiplicité des professionnels de santé intervenants auprès des résidents.



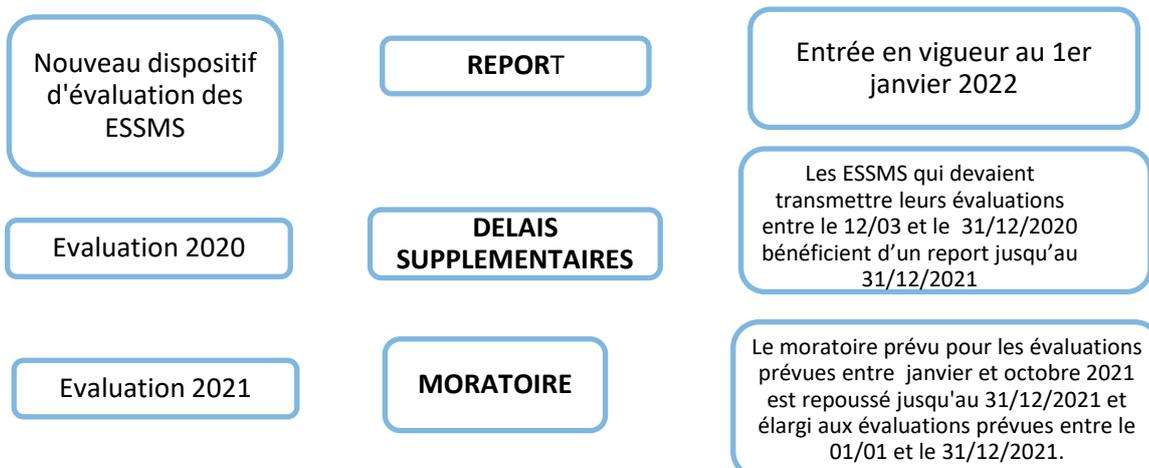
Dans le cadre des orientations nationales d'inspection-contrôle établies par l'inspection générale des affaires sociales, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a mis en œuvre en 2019 un programme d'inspection sur le thème de la qualité de la PECM en EHPAD. Au total, 22 EHPAD ont fait l'objet d'inspections en 2019 sur l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine. Le programme s'est poursuivi en 2020. Ces inspections ont mis en évidence l'implication de la majorité des EHPAD sur cette thématique et leur adaptation à des difficultés conjoncturelles notamment les difficultés de ressources médicales.

Des axes d'amélioration ont été repérés, notamment sur l'implication des équipes dans les démarches de gestion des risques et de priorisation des actions, sur la gestion des alertes et retraits, l'identitovigilance et sur le système de déclaration interne. Des points de vigilance sont identifiés sur les dotations pour besoins urgents afin d'éviter le surstockage, sur leur chariot d'urgence, et sur les pratiques de broyage et de déconditionnement des médicaments pour sécuriser le processus de la PECM. La formation et l'information des professionnels et des résidents sont des leviers essentiels pour améliorer la qualité de la PECM en EHPAD. Le rôle du pharmacien référent tel qu'il est mentionné à [l'article L.5126-6-1 du code de la santé publique](#), est à souligner pour développer, en lien avec le médecin coordonnateur, les médecins traitants et les autres professionnels de santé, les actions concourant à la bonne gestion et au bon usage des médicaments destinées aux résidents dans les EHPAD dépourvus de pharmacie à usage intérieur.

Julie Azard, pharmacien inspecteur de santé publique, ARS NA

Calendrier d'évaluation des ESMS

La COVID-19 continuant de perturber l'activité des évaluations des établissements et services médico-sociaux (ESMS), le calendrier des évaluations est modifié :



Ces délais n'excluent pas la démarche globale d'amélioration continue de la qualité retracée chaque année dans le rapport d'activité envoyé aux autorités. **Pour en savoir plus** : [lettre interministérielle d'octobre 2021](#) **mai 2021** Nous restons en attente du décret qui doit prévoir le nouveau rythme des évaluations...



Recommandations d'utilisation des lève-personnes

Le lève-personne est un dispositif permettant de soulever, transférer ou déplacer une personne dont la mobilité est réduite. Cet équipement est largement utilisé, que ce soit en établissement de soins ou à domicile. De nombreux incidents sont observés, souvent dus à des mésusages ou des défauts de maintenance.

Le 23 septembre dernier, à l'occasion de la journée régionale de matériovigilance, les recommandations d'utilisations de l'ANSM ont été rappelées, accompagnées de précisions faisant suite à l'analyse des incidents régionaux. Retrouvez [ici](#) l'ensemble des recommandations nationales et [ici](#) un résumé des recommandations incluant des précisions régionales.

1. Etat général du lève-personne

- Vérifier l'état général du lève-personne (absence de fissures, de bords tranchants, fixations présentes)
- Vérifier avant utilisation le bon remontage des éléments pour les lève-personnes pliables
- Remplacer régulièrement la batterie (cf préconisations du fabricant)
Une batterie ne tenant pas la charge doit être remplacée
- Rebrancher au secteur le lève-personne entre les utilisations pour une durée de vie optimale de la batterie
- Identifier le bouton d'arrêt d'urgence et vérifier avant utilisation qu'il n'est pas enclenché

2. Élément de soutien

- Adapter le choix du harnais en fonction de la taille et du poids du patient
- Lors du choix de la taille, si le patient est entre deux tailles, préférer la plus petite.

- Vérifier la **compatibilité harnais/étrier**, notamment au niveau du mode d'attache. Interroger le(s) fabricant(s) en cas de doute
- Vérifier le **bon état de l'élément de soutien** :
 - Solidité des coutures
 - Intégrité des sangles (non sectionnées ou effilochées)
 - Intégrité de la toile (non trouée ou décolorée, pouvant traduire son usure)
- **Respecter les préconisations d'entretien** présentes sur les étiquettes des harnais
- **Remplacer** tout harnais pour lequel les **données** présentes sur l'étiquette (taille notamment) sont **illisibles**.

3. Bien installer le patient sur le lève-personne

- Verrouiller les roues du fauteuil ou du lève-personne
- Placer les sangles de l'élément de soutien dans les crochets de la barre de préhension prévus à cet effet. Les boucles doivent être correctement accrochées.

Le mauvais positionnement des sangles dans l'étrier est une cause fréquemment retrouvée dans la survenue des incidents

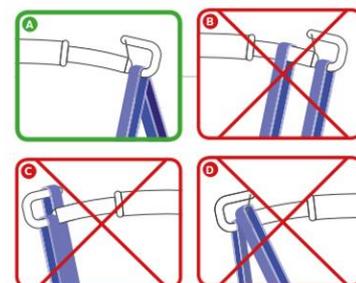
- Vérifier que les clips de sécurité sont présents et en bon état

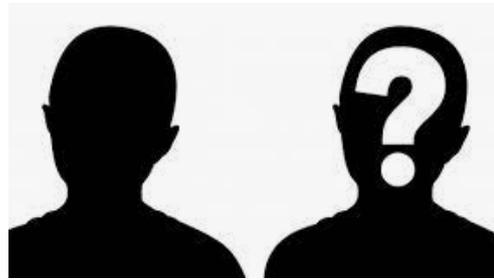
Ne jamais utiliser le LP en cas d'absence d'un ou plusieurs clips

- Positionner correctement la sangle à l'intérieur du clip, sans réalisation de nœuds (cf. figure ci-dessous).

4. Sécuriser le transfert du patient

- Ne jamais soulever un patient plus haut que l'opération ne le nécessite
- Veiller à ce que la personne transférée ne se tienne pas à la barre de préhension
- Toujours lever avec sangle à la verticale
- Pendant le levage, les roues doivent être déverrouillées. Verrouiller les roues si le transfert démarre au sol.





Brèves en identitovigilance

- Le corpus réglementaire relatif à l'identification des usagers a été précisé par un [Arrêté publié au Journal Officiel du 8 juin 2021](#). Il comporte le [Référentiel INS](#) et ses « Annexes » : le [Référentiel national d'identitovigilance](#) (volets 0 à 4) et le [Guide d'implémentation de l'INS](#). Il est opposable à l'ensemble des acteurs référençant des données de santé et médico-sociales.
- La dernière session de formation des [référents en identitovigilance](#) des établissements de santé de NA a eu lieu comme prévu le 25 juin 2021. Les 22 webinaires réalisés par la [CRIV](#) ont permis la formation de 521 professionnels. Pour ceux qui n'auraient pu y prendre part, une version enregistrée est disponible sur [le site identito-na.fr](#).
- La formation des référents en identitovigilance des établissements médicosociaux a commencé le 14 septembre. Rendez-vous sur la page [Actualités et agenda du site identito-na.fr](#) pour retrouver les informations sur les dates proposées et les liens d'inscription.
- La CRIV a adressé à tous les établissements de santé de NA un *Questionnaire d'autoévaluation* sur les pratiques d'identification. Un premier bilan régional a été réalisé lors de la première réunion du Comité régional de pilotage de l'identification numérique en santé ([CORPINS](#)) qui a eu lieu le 4 octobre. Un questionnaire spécifique est également adressé à certains établissements médico-sociaux pour identifier les actions d'amélioration à mettre en œuvre.
- De nouvelles fiches de partages d'expérience sur des erreurs d'identification ont été publiées (n° 6 et 7). Elles sont à retrouver sur la page [Actions de communication](#) du site [identito-na.fr](#).
- Le GIP ESEA recrute ! On recherche notamment un nouveau chef de projet pour la CRIV qui sera rattaché au pôle de Poitiers. Consulter la [fiche de poste](#).

Saviez-vous que, parmi les 10 noms de famille les plus usités en France – qui représentent à eux seuls plus d'un million de personnes - 6 sont des prénoms (Martin, Bernard, Thomas, Robert, Richard, et Laurent) ? Ainsi, 228 000 « Martin » sont nés en un siècle en France, entre 1891 et 1990, suivis de 120 000 « Bernard ». On comprend mieux le risque de confusion (ex : Bernard Martin vs Martin Bernard) !

Actus

- **Les tests rapides d'orientation diagnostiques de l'angine peuvent être réalisés en pharmacie d'officine.**
Une vidéo CPias Nouvelle-Aquitaine à destination des pharmaciens vous en résume les indications et modalités https://www.youtube.com/watch?v=46N7cT_DceQ&t=1s
En complément, pour vos télévisions de salle d'attente ou d'officine, un clip d'information grand public de 20 secondes sur le sujet est disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=I9TUwimEB0A>
- **La semaine mondiale OMS du bon usage des antibiotiques se déroulera du 18 au 24 novembre 2021.**
Retrouvez toutes les animations ici <https://www.preventioninfection.fr/campagnes/journee-europeenne-dinformation-sur-les-antibiotiques/> Le slogan cette année : « Spread awareness, stop resistance », soit « Diffuser la connaissance, arrêter la résistance ».
- **La semaine sécurité des patients se tiendra du 22 au 26 novembre 2021**, sur le thème « risque infectieux : prévenir, gérer et protéger ». A votre disposition : des outils de communication et de sensibilisation du Répias dans les boîtes à outils <https://www.preventioninfection.fr/boites-a-outils/>, comme la « campagne fluo ». Également à votre disposition : le challenge Forap en région <https://www.forap.fr/challenge-forap-securite-des-patients-2021> : n'hésitez pas à participer !
Plus d'information sur le site du ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/qualite-des-soins-et-pratiques/securite/semaine-de-la-securite-des-patients/SSP-428373>



Professionnels ou usagers, vous pouvez : contacter l'équipe éditoriale pour adresser vos commentaires et vos propositions de contributions au bulletin : ars-na-polquas@ars.sante.fr ; suivre l'actualité du bulletin et de ses followers sur Twitter : [@BriquesJournal](https://twitter.com/BriquesJournal) ; vous inscrire ici pour recevoir les prochains avis de parution de Briques et/ou de Mires ; rester informés en consultant la page « actualités » du site reva-na.fr.